

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 23 février 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Délibération n°D_2016_02_23_08</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Complément à la délibération n°D_2015_06_25_02 du 25 juin 2015 portant sur la demande de location partielle de la parcelle communale cadastrée section A n°88

Vu la délibération n°D_2015_06_25_02 du 25 juin 2015,

Vu la délibération n°D_2016_02_23_02 du 23 février 2016,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°D_2015_06_25_02 du 25 juin 2015 portant sur la demande de location partielle de la parcelle communale cadastrée section A n°88 par l'entreprise Gojon Travaux Publics (74270 Musièges) pour du stockage de matériaux.

Il précise que, via cette délibération, le conseil municipal avait donné un accord de principe sur la location partielle de cette parcelle. Il poursuit en indiquant qu'après avoir pris contact avec un notaire, il propose au conseil municipal de fixer un loyer mensuel de 500 € H.T. majoré du taux de T.V.A. en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel d'une portion de la parcelle communale cadastrée section A n°88 à 500 € H.T. majoré du taux de T.V.A. en vigueur.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25/02/2016</p> <p>Et de la publication le : 25/02/2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---